



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Bank Operated Cableway System	
Solicitation No. - N° de l'invitation K3E35-171044/A	Date 2017-01-27
Client Reference No. - N° de référence du client K3E35-171044	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-006-10150	
File No. - N° de dossier WPG-6-39240 (006)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-03-13	Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Graham, Danielle	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg006
Telephone No. - N° de téléphone (204) 292-2872 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 4415 Manhattan Rd Se 220-4TH AVE S.E. CALGARY Alberta T2G 4B3 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western
Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3E35-171044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUSMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
6.2 BESOIN	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 PAIEMENT	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	9
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
6.9 LOIS APPLICABLES	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	9
ANNEXE A	10
BESOIN	10
ANNEXE B	17
BASE DE PAIEMENT	17
ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	19
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	19

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3E35-171044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003 \(2016-04-04\)](#) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3E35-171044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 10 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

K3E35-171044/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID

wpg006

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du Guide des CUA

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3E35-171044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Observation de toutes les exigences obligatoires relatives aux spécifications, désignées à l'annexe A, Besoin.
- b) Conformité avec la base de paiement énoncée à l'annexe B.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

- 4.2.1 Clause du *Guide des CCUA* [A0031T](#) (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3E35-171044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3E35-171044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) 2016-04-04, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard 12 semaines après l'attribution du contrat.

6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'article 6.2 du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans les 2 années après la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe B du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Danielle Graham
Titre : Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
167, av. Lombard, pièce 100
Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1

Téléphone : 204-298-2872
Télécopieur : 204-983-7796
Courriel : danielle.graham@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3E35-171044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.2 Responsable Technique

Le responsable technique pour le contrat est : **à déterminer**

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de **à déterminer**\$. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.3 Paiements multiples

Clauses du Guide des CCUA [H1001C](#) (2008-05-12) Paiement multiples

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

a. TBD

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3E35-171044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) 2016-04-04, Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du **à déterminer**.

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

[B1501C](#) (2006-06-16), Appareillage électrique

[G1005C](#) (2008-05-12), Assurance - aucune exigence particulière

N° de l'invitation - Sollicitation No.

K3E35-171044/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID

wpg006

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A

BESOIN

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) – Services hydrométriques Système de câblage dirigé de la rive pour mesurer le débit fluvial

ECCC procède au remplacement de nombreux câblages avec personnel pour le jaugeage de cours d'eau par des câblages dirigés de la rive. ECCC nécessite un système complet compatible avec l'équipement hydrométrique actuel d'ECCC qui peut être installé à divers emplacements au Canada et qui répond aux exigences énumérées ci-dessous.

Le système doit être en mesure d'élever et d'abaisser l'instrument hydroacoustique à distance et de fournir une vidéo en temps réel des conditions de la rivière pendant les mesures à l'aide de l'équipement vidéo d'ECCC.

ECCC désire acheter en premier lieu 20 systèmes avec une option d'achat de 25 unités supplémentaires pour les deux (2) prochaines années.

LIVRAISON

Livraison FAB à l'adresse suivante :

C3E3C

4115 Manhattan Road SE

Calgary (AB) T2G 4B3

Système de câblage dirigé de la rive

Le système de câblage dirigé de la rive comprend un câble principal sur lequel un dispositif de déplacement est installé et un câble de positionnement qui permet de déplacer ce dispositif d'une rive à une autre. Le câble de positionnement est enroulé autour d'une poulie motrice qui assure le mouvement du dispositif. Un câble de sondage sur treuil monté sur la rive sert à élever et à abaisser l'appareil de mesure et le poids. Les câbles sont soutenus par des structures et des ancrages au sol sur les deux rives qui permettent de résister à la traction des câbles. La figure 1 illustre la configuration générale.

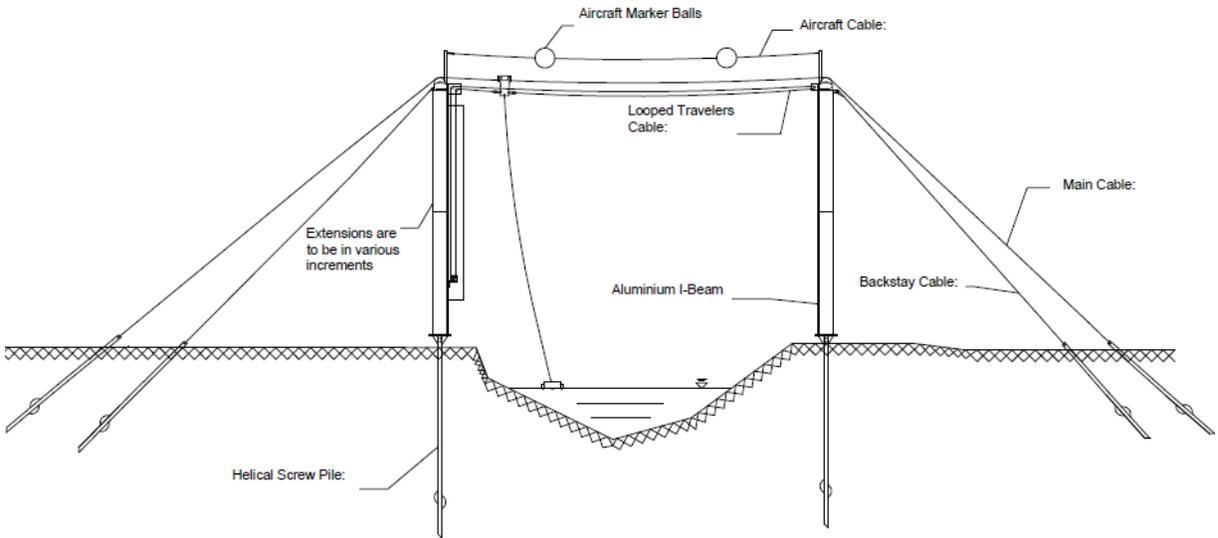


Figure 1. Système de câblage dirigé de la rive avec dispositif de déplacement (schéma fourni à titre d'aide seulement)

TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Toutes les spécifications de rendement obligatoires sont indiquées dans le Tableau de conformité.

1. Les soumissionnaires doivent démontrer que l'équipement proposé est conforme à chacune des spécifications de rendement énoncées dans le tableau de conformité et doivent appuyer leur affirmation par des spécifications complètes et/ou des documents descriptifs complets concernant l'équipement.
2. Les spécifications complètes et/ou les documents descriptifs complets doivent être soumis avec la proposition. Si elles ne le sont pas, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Si le soumissionnaire ne répond pas à la demande de l'autorité contractante et ne se conforme pas à l'exigence dans le délai prévu, sa soumission sera déclarée non recevable.
3. Le Canada n'évaluera pas l'information prenant la forme de références à des sites Web où une information additionnelle pourrait être trouvée, ni les guides techniques ou les brochures n'accompagnant pas la soumission.
4. Les soumissions qui ne respectent pas les spécifications de rendement obligatoires minimales seront jugées irrecevables et ne seront pas évaluées davantage. Le soumissionnaire doit donc s'assurer que son produit répond ou dépasse toutes les exigences énumérées dans la matrice de conformité.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3E35-171044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Matrice de conformité – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES				
Tous les travaux décrits aux présentes doivent satisfaire, pendant toute la durée du marché, aux exigences canadiennes et provinciales minimales en matière de certification et d'approbation qui pourraient s'appliquer selon les normes de l'industrie.				
1.0	PRÉSENTATION DU MODÈLE BESOIN	CONFORME	NON CONFORME	Indiquez la spécification ou le renvoi aux brochures, au modèle ou aux documents à l'appui (si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez joindre des pages additionnelles).
1.1	Le modèle doit porter le sceau d'un ingénieur.			
1.2	Le dessin de conception doit inclure un tableau énumérant toutes les composantes requises à l'exception du socle de fixation et les points d'ancrage du câble.			
1.3	Le modèle doit être fourni avec la soumission aux fins d'évaluation afin de s'assurer que toutes les exigences opérationnelles et de conception sont respectées.			
2.0	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES : BESOIN OPÉRATIONNEL	CONFORME	NON CONFORME	Indiquez la spécification ou le renvoi aux brochures, au modèle ou aux documents à l'appui (si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez joindre des pages additionnelles).
2.1	La conception doit être en mesure de soutenir une portée d'au plus 100 m.			
2.2	Le diamètre minimal du câble principal doit être de ½ po.			
2.3	La hauteur maximale du support pour le câble principal doit être de 5 m à partir du sol.			
2.4	Les éléments de soutien du câble doivent constituer une structure ouverte comme une poutre en I et non des tubes en acier de construction ou des tuyaux.			

N° de l'invitation - Sollicitation No.

K3E35-171044/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID

wpg006

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.5	La structure de soutien doit être à charnières à la base et offrir une résistance à l'aide de câbles tendeurs arrière et latéraux.			
2.6	Les câbles tendeurs arrière doivent former un angle de 35 à 45 degrés. Les câbles tendeurs latéraux doivent former un angle de 45 degrés.			
2.7	La hauteur d'utilisation des structures de support doit être réglable (au plus 5 m). Par exemple : des sections pour chaque système comprennent deux (2) sections de 3 m, une (1) section de 2 m et deux (2) sections de 1 m. Les sections doivent être interchangeables et se relier les unes aux autres. La poulie doit posséder une configuration de boulons standard.			
2.8	La structure de support doit posséder une poulie pour le câble principal afin que la tension soit transférée à un ancrage au sol adéquat via la structure (ancrages fournis par d'autres fournisseurs).			
2.9	Le dispositif de déplacement doit être doté d'une poulie dans laquelle le câble de sondage standard partant d'une rive passe et auquel sont fixés un plomb de sondage et un courantomètre Price AA.			
2.10	Le support servant à l'enrouleur de sondage manuel doit posséder une configuration de boulons qui permet de monter des enrouleurs de sondage industriels standards, notamment : <ul style="list-style-type: none">o WSC/USGS A et Bo USGS Eo WS 250/400/500o Latrobe WS900			
2.11	La poulie d'entraînement doit posséder un entraînement direct ou un rapport d'engrenage de 1:1.			
2.12	La poulie d'entraînement doit être munie d'un frein qui peut être réglé pour maintenir la position du dispositif de déplacement.			
2.13	La poulie d'entraînement doit pouvoir être alimentée par un mécanisme sans fil et une manivelle.			

N° de l'invitation - Sollicitation No.

K3E35-171044/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID

wpg006

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.14	La poulie d'entraînement doit être placée dans un logement verrouillable. Le verrou doit être à une hauteur qui évite au technicien de se pencher ou de monter dans une échelle. Un pare-vermines doit être installé au fond du logement au-dessus du verrou afin d'éviter les bords tranchants.			
2.15	Le mécanisme de la poulie d'entraînement doit posséder un compteur qui indique la position du dispositif de déplacement en mètres à deux décimales près.			
2.16	Le diamètre minimal du câble du dispositif de déplacement doit être de ¼ po (6,35 mm).			
2.17	La poulie d'entraînement doit fonctionner sans que d'autres pièces lui nuisent.			
2.18	Le dispositif de déplacement doit être amovible et être muni d'une tige amovible qui permet de fixer le câble d'attache.			
2.19	Le câble de marquage d'aéronef doit être situé à au moins 1 m au-dessus du câble principal et doit être fixé à l'aide de boulons à œil et d'un tendeur.			
2.20	Le diamètre minimal du câble de marquage est de ¼ po.			
2.21	Toutes les pièces doivent avoir une durée de vie utile de 25 ans si elles sont exposées directement aux intempéries.			
2.22	Le système doit être en mesure d'élever et d'abaisser l'instrument hydroacoustique à distance.			
2.23	Le système doit permettre la fixation de l'équipement vidéo d'ECCE afin d'obtenir une vidéo en temps réel des conditions de la rivière lors des mesures. L'accessoire doit pouvoir accommoder un support de fixation simple vissable pour la caméra.			
3.0	SPÉCIFICATION TECHNIQUE CHARGE DU MODÈLE	CONFORME	NON CONFORME	Indiquez la spécification ou le renvoi aux brochures, au modèle ou aux documents à l'appui (si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez joindre des pages additionnelles).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3E35-171044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.1	Le câble principal doit respecter les deux (2) conditions de charge suivantes : a. une charge verticale de 1050 lb à mi-portée; b. une charge inclinée de 1050 lb à ¼ de la portée en aval et à un angle de 30 degrés à partir de l'horizontale.			
3.2	Les câbles de marquage doivent respecter les deux (2) conditions de charge suivantes : a. charge de glace; b. charge due au vent.			
3.3	Le câble de 100 m doit être muni d'au plus cinq (5) balises sphériques mesurant 500 mm de diamètre. Lors de la conception, il faut tenir compte des pires conditions météorologiques au Canada.			
3.4	Le mou maximal du câble principal ne doit pas dépasser 2 % de la charge opérationnelles de 80 kg.			
3.5	Le mou libre du câble de marquage doit être le même que celui du câble principal.			
3.6	Le câble du dispositif de déplacement doit posséder une résistance à la rupture de 1,25 fois le câble de sondage (1313 lb).			
3.7	L'ensemble du dispositif de déplacement comprenant des réas doit posséder un FOS de plus de 2 pour une charge suspendue de 1050 lb.			
3.8	La charge opérationnelle de 80 kg ne devrait pas déloger les réas du dispositif de déplacement du câble principal (dans le cas d'un dispositif de déplacement à deux réas).			
4.0	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES : MATÉRIAUX	CONFORME	NON CONFORME	Indiquez la spécification ou le renvoi aux brochures, au modèle ou aux documents à l'appui (si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez joindre des pages additionnelles).
4.1	La structure de soutien doit être en aluminium.			
4.2	Les réas de la structure de soutien doivent être dotés de bagues en laiton.			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3E35-171044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.3	Les câbles principaux, d'ancrage et latéraux doivent être galvanisés et de catégorie 6x19 EIP, et posséder une âme en acier indépendante			
4.4	Le câble du dispositif de déplacement doit mesurer au moins ¼ po de diamètre 7x7 et être fait d'acier inoxydable.			
4.5	Le mécanisme, y compris toutes les poulies et les supports doivent être faites de métal non-corrosif. Tous les paliers doivent être en bon état.			
4.6	Tous les colliers, toutes les cosses, tous les tendeurs et toutes les manilles des câbles de marquage et du câble principal doivent être faits d'acier galvanisé.			
4.7	Les cosses de câble, les tendeurs et les manilles du dispositif de déplacement doivent être faits d'acier inoxydable.			
4.8	Les cosses doivent être faites d'acier inoxydable, de cuivre ou de laiton.			
5.0	LIVRABLES	CONFORME	NON CONFORME	
5.1	Les livrables doivent comprendre toutes les composantes requises à l'exception du socle de fixation du câble et de l'ancrage du câble.			
5.2	La livraison doit être destination FAB à l'adresse indiquée à l'Annexe B.			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3E35-171044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
wpg-6-39240

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

À la condition que l'entrepreneur s'acquitte de manière satisfaisante de toutes les obligations qui lui incombent dans le cadre du marché, il sera rémunéré en fonction des prix unitaires fermes indiqués ci-dessous. Les prix sont en dollars canadiens. Les taxes applicables sont en sus, le cas échéant, et doivent être indiquées séparément sur toute facture subséquente.

Le prix doit être le prix unitaire ferme et comprendre tous les coûts associés à la prestation de ce service conformément à l'annexe A, y compris tous les frais d'expédition et de déchargement, FAB destination.

FAB destination :

C3E3C
4115 Manhattan Road SE
Calgary (AB) T2G 4B3

1. BESOIN INITIAL – doit être livré dans les 12 semaines suivant l'attribution du contrat

Article	Description	Qté (A)	Unité de distribution	Prix unitaire CAD seulement (B)	Prix calculé CAD seulement (A x B)
1	Système de câblage dirigé de la rive , conformément à l'Annexe A – Besoin.	20	ch	\$	\$
2	Livraison, y compris les frais de transport et de déchargement, FAB Destination à Calgary (AB).	1	lot	\$	\$
SOUS-TOTAL :					\$
Taxes (le cas échéant) :					\$
TOTAL :					\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3E35-171044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXX.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2. OPTION D'ACHAT – jusqu'à 2 ans après la date d'attribution du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acheter jusqu'à 25 systèmes supplémentaires. L'autorité contractante peut exercer les options dans les deux (2) ans suivant la date d'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

La livraison doit être effectuée dans les 12 semaines après la réception du contrat modifié.

Article	Description	Qté (A)	Unité de distribution	Prix unitaire CAD seulement (B)	Prix calculé CAD seulement (A x B)
1	Système de câblage dirigé de la rive , conformément à l'Annexe A – Besoin.	Jusqu'à 25	ch	\$	\$
2	Livraison, y compris les frais de transport et de déchargement, FAB Destination à Calgary (AB).	Jusqu'à 25	ch	\$	\$
SOUS-TOTAL :					\$
Taxes (le cas échéant) :					\$
TOTAL :					\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
K3E35-171044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3E35-171044

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXX.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;